

Concours d'ingénieur d'études interne
« Chargé(e) de gestion administrative et d'aide au pilotage opérationnel »

Epreuve d'admissibilité

Université de Bourgogne

Mardi 19, mercredi 20 et jeudi 21 juin 2018

Par le présent rapport, le jury d'admissibilité souhaite donner des conseils aux candidats pour une meilleure réalisation de leur dossier ainsi qu'une organisation optimisée du concours.

Nombre de postes offerts : 33 postes et 28 établissements affectataires

Nombre de candidatures : 323 dossiers reçus par le centre organisateur (sur 474 potentiels)

Taux de participation : 68,14 % (dossiers reçus / dossiers téléchargés)

Nombre d'admissibles : 112

Notes du premier admissible et du dernier admissible : 18 pour le premier et 13 pour le dernier.

Seuil d'admissibilité : 13/20

Les membres du jury tiennent à remercier chaleureusement le personnel du bureau des concours du pôle RH de l'université de Bourgogne pour sa remarquable efficacité dans l'organisation de l'épreuve d'admissibilité.

Les membres du jury d'admissibilité ont décidé de retenir les critères suivants pour l'évaluation :

La forme du dossier : Présentation générale du dossier et qualité rédactionnelle du rapport d'activité

Le positionnement sur l'emploi-type : Connaissances générales en gestion administrative et pilotage; Informatique et langues étrangères

L'environnement professionnel : Connaissance de la fonction publique; mobilité interne, externe, fonctionnelle

Les compétences opérationnelles : Savoir-faire opérationnels (management d'équipe, rédaction de notes, action de communication, gestion de projet, démarche qualité, etc.) et expérience professionnelle confirmée

Les notes inférieures à 7/20 ne sanctionnent pas les compétences intrinsèques des candidats mais l'inadéquation du profil à l'emploi-type d'ingénieur d'études « chargé(e) de gestion administrative et d'aide au pilotage opérationnel ».

Les notes proches de la barre d'admissibilité (fixée à 13/20) sont un message aux candidats pour enrichir leurs parcours professionnels ou pour consolider leurs compétences.

Le jury signale qu'il existe souvent des écarts trop importants entre compétences attendues dans l'emploi-type et compétences détenues par l'agent, ainsi qu'une absence de projection dans les fonctions postulées. Le jury note que les candidats devraient préalablement vérifier l'adéquation de leur candidature au niveau de recrutement du concours.

Certains candidats ayant un profil relevant d'un autre emploi-type (parfois d'une autre BAP) n'exposent pas clairement leur motivation à se présenter au concours interne d'ingénieur d'études « chargé(e) de gestion administrative et d'aide au pilotage opérationnel ».

Le jury attire l'attention sur le fait que trop souvent, les organigrammes fournis ne permettent pas de situer clairement le candidat dans son environnement de travail.

De même, le jury constate que les travaux exposés n'apportent pas toujours une valeur ajoutée à la candidature. Le choix des travaux doit être pertinent.

Le jury conseille aux candidats de veiller à la structure du rapport d'activité et particulièrement pour les candidats ne relevant pas de l'enseignement supérieur. L'emploi d'un français correct et une attention sur la forme est également souhaitable afin de favoriser la lisibilité du rapport. Les candidats peuvent s'inspirer du guide pratique du candidat élaboré par l'association « Parfaire » disponible sur le site du ministère.

Fait à Dijon, le 22 juin 2018

Le président, Pierre-Etienne THEPENIER